

« C'est notre responsabilité de protéger toutes les personnes avec lesquelles nous entrons en contact dans le cadre de notre travail contre les préjudices, les abus et l'exploitation, tout en défendant leurs droits et en promouvant leur santé, leur sécurité et leur bien-être. »

A Rocha Suisse, aux côtés de tous les membres de la famille mondiale
A Rocha, s'engage à :



1. Politiques de protection des personnes

ARCH a mis à jour sa politiques et des procédures de protection des personnes en septembre 2025



2. Politiques internes associées

Il est essentiel de veiller à ce que les politiques internes fondamentales soient non seulement efficaces, mais protègent également de manière solide les lanceurs d'alerte. ARCH a mis en place un code conduite complet, ainsi que de politiques claires en matière de dénonciation et de réclamation.



3. Notre approche

ARCH adopte une approche centrée sur les victimes/survivants dans notre travail de protection des personnes, en veillant à ce qu'ils bénéficient de soins et d'un soutien.



4. La formation

ARCH fournit des consignes, des informations et des formations sur la protection des personnes pour son personnel, le personnel associé, et bénévoles selon les besoins.



5. Recrutement Sécure

ARCH met en œuvre des pratiques de recrutement plus sûres, telles que la vérification des références et, dans certains cas, la réalisation de vérifications appropriées des antécédents.



6. Responsables de protection des personnes

ARCH a désigné et formé deux responsables « safeguarding » qui ont accès à l'adresse email de signalements :
« safeguarding.switzerland@arocha.org



7. Collectif de PSEAH

ARCH participe activement et contribue au collectif de protection d'A Rocha.



8. Gestion des risques en matière de PSEAH

ARCH réalise des évaluations des risques liés à la protection des personnes lorsque cela est nécessaire et met en œuvre les mesures d'atténuation appropriées.



9. Suivi des indicateurs de PSEAH

ARCH rend compte une fois par an des mesures de protection convenues et participe, de temps à autre, à des examens internes de protection afin de garantir la conformité et l'amélioration continue.

ARCH participe aussi aux conférences de redevabilité organisées par le Réseau Évangélique Suisse pour les signataires de la charte ECCT.



10. Incidents graves de PSEAH

ARCH signale rapidement tous les incidents graves liés à la protection des personnes à ARI, afin de l'aider à respecter ses obligations de déclaration et de garantir qu'une aide soit apportée aux personnes concernées.

Pour plus d'informations, écrire à :
safeguarding.switzerland@arocha.org

Pour plus d'informations au niveau de la politique de protection des personnes d'A Rocha Internationale, écrire à :
safeguarding.switzerland@arocha.org